
OBJET

N°2024/027

FINANCES LOCALES (7.1)

**Budget annexe Fondation Depoorter :
Compte administratif 2023**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe GRIMBER et sur la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, le projet du budget primitif à été transmis aux membres de l'assemblée le vingt et un mars 2024.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART,
M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
M. SOOTS, M. TIBERGHIEEN, Mme DEPELCHIN, M. COTTE, Mme BELVAL,
Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL qui a donné pouvoir à M. FIOEN
M. BURGHELLE qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme ANDRE qui a donné pouvoir à Mme DELECOEUILLERIE
M. Philippe DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme FERLIN qui a donné pouvoir à Mme DORMION-ROUSSEZ
M. LECLERCQ qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme SCHOONHEERE qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. DECOOPMAN qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIEEN
M. PERLEIN qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENTS :

Mme LIONET,
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que M. Philippe GRIMBER a été désigné par l'assemblée pour présider la séance lors du vote du compte administratif ;

Considérant que M. Valentin BELLEVAL, Maire, s'est retiré durant le vote de la délibération ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2023 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2023 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Municipal et son approbation par le Conseil Municipal ;

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission Administrative de la Fondation DEPOORTER réunie le 25 mars 2024 ;

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances réunie le 26 mars 2024 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Annexe de la Fondation DEPOORTER et d'acter les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		220 144,09 €		447 294,81 €		667 438,90 €
Opérations de l'exercice	178 476,82 €	143 597,70 €	131 164,81 €	73 624,00 €	309 641,63 €	217 221,70 €
TOTAUX	178 476,82 €	363 741,79 €	131 164,81 €	520 918,81 €	309 641,63 €	884 660,60 €
Résultat de clôture		185 264,97 €		389 754,00 €		575 018,97 €

- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOpte à L'UNANIMITÉ
(32 voix pour, M. le Maire ne prenant pas part au vote)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME



Le Premier Adjoint au Maire,

Philippe GRIMBER



Le secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND